

Le français haïtien : une contribution au patrimoine linguistique du français

Le français est un patrimoine universel assurant la communication entre près de 274 millions de locuteurs (estimation OIF 2014). Ce patrimoine à préserver est aussi l'expression de cultures et d'expériences diverses, ce qui fait la richesse de la francophonie. D'où la diversité des langues et des cultures participe de la beauté et la finesse de notre langue. Le français haïtien (FH) participe aussi de la vitalité de ce patrimoine transnational, transculturel et « trans-civilisationnel ».

Le français pratiqué en Haïti peut se reconnaître par sa prononciation, des particularités lexicosémantiques, des expressions idiomatiques qui lui sont propres. En effet, une langue n'est jamais parlée de manière uniforme d'un pays à un autre, voire d'une région à une autre dans une même communauté. Elle est traversée par des variations qui font que dans telle communauté elle se distingue d'autres variétés de la même langue pratiquée dans d'autres communautés. La variation conduit au changement linguistique : les langues voyagent à travers l'espace et quand on considère qu'elles peuvent changer avec le temps, on peut dire qu'elles voyagent aussi à travers le temps. Ainsi, Marchello-Nizia (1995) émet l'hypothèse que la variabilité et le changement sont dans la nature de la faculté du langage et que le fonctionnement de toute langue en dépend.

Le FH présente certaines spécificités qui nous poussent à postuler son existence (Pompilus 1961 ; Govain 2008, 2009), i.e. une variété de français propre à Haïti et distincte à certains égards d'autres variétés de français. La variété est « une forme linguistique propre à une région, un groupe d'individus en rapport avec la profession, l'âge, des facteurs socioculturels, écologiques, etc. Elle peut aussi être un état synchronique de la langue commune prise d'un point de vue macro. Elle est liée aux représentations des locuteurs de leurs langues ou leurs parlars, à la conscience et à la reconnaissance de cette différence » (Govain 2013 : 85). Elle n'est guère une évidence mais une idéalisation, supposant que les traits variables convergent en un tout cohérent et contribuent à constituer des objets énumérables (Gadet, 2003).

Dans Govain (2009), j'ai amorcé la description du FH à partir du discours d'étudiants, celle qu'en a faite Pompilus remontant aux années 1950 et étant aujourd'hui dépassée par rapport à l'évolution de la langue. Ses résultats présentent des faits de langue qui demeurent encore d'actualité puisque participant du fonctionnement du FH. La première partie de la thèse traite de la phonologie du FH en décrivant le fonctionnement du phonème /r/ qui est l'un dont la réalisation est variable dans la francophonie mais aussi dans le fonctionnement d'autres langues, dont l'anglais (Labov 1976). La tendance va vers une réalisation faible en FH. Et l'effort de certains de le réaliser de manière forte conduit souvent à l'hypercorrection. Sa réalisation est différente de celle qu'il a dans la phonétique française, par exemple : il perd de ses caractères apical et uvulaire pour devenir un vélaire fricatif voisé proche de l'approximante [w]. La deuxième partie traite de la grammaire à partir d'un métalangage grammatical aujourd'hui vieilli. La dernière traite des spécificités lexico-sémantiques.

Tous les jours, nous sommes confrontés, tant dans la presse (écrite, radio, télévision) que dans la littérature à des productions qui ne se rencontrent que dans le parler français des Haïtiens. Certaines de ces formes ne sont guère compréhensibles des francophones non haïtiens. Elles ne se reconnaissent donc pas en *français standard*. J'emploie cette expression avec précaution, la *langue standard* étant un artefact de locuteurs produisant des jugements de valeur sur des variétés lectales d'une même langue en termes de *bon usage* ou de parlars plus ou moins valorisants. Mais il existe dans la langue une zone d'invariance que Chaudenson (1989 : 71) appelle

« français central » ou « français commun » après l'avoir métaphorisée de « noyau dur ». C'est par rapport à cette zone d'invariance que se situe le FH. Je préfère l'expression *français international* (FI) à *français standard* ou *français central*. Parler de *français central*, c'est se référer implicitement au parler français d'une communauté considéré comme LA norme autour de laquelle tournent d'autres *français périphériques*. Et dans tout rapport *centre vs périphérie*, il y a forcément présomption de la représentation manichéenne *supériorité/infériorité*. Or, dans le fonctionnement d'une langue, il n'y a aucune raison de considérer une variété supérieure ou inférieure à une autre.

Qu'est-ce qui fonde le FH? Comment peut-on le reconnaître par rapport à d'autres variétés de français? Quelles sont ses spécificités? Quelles sont les composantes les plus affectées par les spécificités locales?

L'article s'oriente sur 3 plans : phonologique, lexico-sémantique, morphosyntaxique. Les spécificités locales sont plus imposantes dans la composante lexico-sémantique. Vient ensuite la composante phonologique. Sur le plan lexico-sémantique, je traiterai des *haïtianismes* (mots ou expressions qui ont émergé dans le contexte haïtien), des *anglicismes* (emprunts à l'anglo-américain) et des *hispanismes* (emprunts à l'espagnol). J'étudierai le degré d'appropriation des locuteurs du FH et chercherai à comprendre en quel sens les normes endogènes (Govain 2008) qui le caractérisent sont prises en compte dans l'enseignement-apprentissage de la langue. Le corpus sera constitué d'éléments tirés de romans haïtiens francophones publiés en France ou au Canada pour l'aspect lexico-sémantique. Pour le volet phonologique, je partirai d'observations ; l'aspect morphosyntaxique qui présente d'assez légères différences d'avec le FI empruntera des éléments de corpus à Govain (2009).

Références

- Chaudenson R., 1989, *Créole et enseignement du français*, Paris, L'Harmattan.
- Gadet F., 2003, *La variation sociale en français*, Paris, Ophrys.
- ___ (2014), *Les emprunts du créole haïtien à l'anglais et à l'espagnol*, Paris, L'Harmattan.
- ___ (2013), « Le français haïtien et l'expansion du français en Amérique » in V. Castellotti (dir.), *Le(s) français dans la mondialisation*, Fernelmont, Editions EME Intercommunications, 85-103.
- ___ (2009), *Plurilinguisme, pratique du français et appropriation de connaissances en contexte universitaire en Haïti*, Thèse de doctorat, Université Paris 8.
- ___ (2008), Normes endogènes et enseignement-apprentissage du français en Haïti, *Études créoles* N° 1 et 2, *Cultures et développement. In memoriam André Marcel d'Ans*, 131-164.
- Labov W., 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- Marchello-Nizia Ch., 1995, *L'évolution du français : Ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Paris, Armand Colin.
- Pompilus P., 1961, *La langue française en Haïti*, Thèse de doctorat, l'EHSS.